

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 19 décembre 2025

Au revoir et MERCI

Chères citoyennes et chers citoyens de Villeret,

Après pas loin de 24 ans passés au sein des autorités municipales, dont 16 en qualité de maire, une page va se tourner pour moi en cette fin d'année, puisque je vais remettre les clés de la mairie à Monsieur Dave von Kaenel, mon successeur dès le 1^{er} janvier 2026.

Le 1^{er} point traité lors de la première réunion de l'exécutif du 11 janvier 2010 fut la répartition des dicastères. 348 séances plus tard, c'est par un point relatif à la qualité de l'eau de notre réseau que j'ai terminé mon mandat. Ces 16 années furent des années passionnantes, enrichissantes, surprenantes, parfois exigeantes, mais toujours porteuses d'expériences positives et qui ont permis au Conseil municipal de faire avancer les affaires communales.

Durant mon mandat, j'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction, mais aussi quelques désillusions, rarement de la déception et j'ai toujours appris de ces moments forts qui resteront gravés dans ma mémoire.

Je ne vais pas faire ici le bilan de ces 16 années passées à la mairie, mais vous invite, si le cœur vous en dit, à prendre connaissance de mon dernier rapport, rédigé pour l'assemblée communale du 8 décembre dernier et dont le procès-verbal figure dans l'édition de ce journal.

J'aimerais ici vous remercier, chères concitoyennes et chers concitoyens, pour la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années. Pour pouvoir diriger et piloter ce bateau, qui n'est certes pas un paquebot, il est primordial d'avoir la confiance de tous, habitants, membres des autorités, personnel communal, autorités cantonales et j'en passe pour pouvoir amener ce navire à bon port, en se frayant un passage sur un chemin parsemé de nombreuses embûches. Merci infiniment à vous tous.

Je souhaite plein succès au futur maire, M. Dave von Kaenel, fin connaisseur de la politique communale et cantonale, puisque membre de l'exécutif depuis 2003 et ancien député au Grand conseil bernois. Il saura, j'en suis persuadé, mener à bien les défis qui attendent le Conseil municipal ces 4 prochaines années. Les membres qui l'accompagneront ont également une grande expérience puisqu'un seul changement aura lieu au 1^{er} janvier 2026. Je les remercie tous pour leur engagement en faveur de la collectivité et leur adresse mes meilleurs vœux de succès pour le travail à venir.

Je réitère mes remerciements les plus sincères et vous adresse, chères citoyennes et chers citoyens, mes meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année et un millésime 2026 positif et rempli de beaux projets.

Richard Habegger

Maire sortant de la Commune de Villeret



Passation de pouvoir à la mairie

Merci Richard,

Un mandat aussi long pour la collectivité, quel exemple !

Tu as été attentif, disponible, médiateur, conciliant, pragmatique et réceptif aux divers dossiers liés à la gestion d'une commune.

Tu as pris au sérieux les demandes des citoyennes et citoyens. Tu as eu une écoute bienveillante, tu as apporté ton aide à chaque fois que la commune l'exigeait, tu as eu des mots rassurants, tu as cherché les solutions les plus adaptées pour l'ensemble du village.

Les chantiers qui ont vu le jour sous ton règne ont été conséquents, tu as su apporter le soutien nécessaire aux conseillers en charge des dossiers et veiller à l'accomplissement de chacun des chantiers. En voici une liste non exhaustive :

Le déplacement de l'administration communale et l'inauguration de cette dernière, une toute nouvelle place de jeux pour les familles, la rénovation du collège et le gigantesque chantier du Bez.

Sans compter les événements marquants du village, à savoir les inondations et les dégâts dans la Combe-Grède, l'accident tragique d'un bénévole au service de cette dernière, moments qui t'ont marqué. Tu as toutefois su être présent pour les uns et pour les autres à chaque épreuve.

La démocratie était au centre des délibérations. Tu as toujours participé aux activités villageoises, avec ou sans ta famille, ceci afin de valoriser les actions sociétales.

Tu as été à l'écoute des autorités des communes voisines et permis à notre petite commune d'irréductible gaulois de se faire entendre et voir sur la scène politique.

Nous te sommes reconnaissants de ton investissement dans la représentation des intérêts du village. Nous te souhaitons une retraite politique bien méritée.

Le Conseil municipal

Vœux

Le Conseil municipal marquera une pause jusqu'au jeudi 8 janvier, date de la première séance de cette nouvelle législature 2026-2030. L'exécutif vous adresse ses meilleurs vœux et vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année.

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte, tout en respectant la signalisation routière mise en place, notamment au début de la rue Neuve, côté Saint-Imier.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Fermeture de fin d'année

Nous vous rappelons que l'administration communale sera fermée du mardi 23 décembre à 12h00 au mardi 6 janvier 2026. Réouverture mercredi 7 janvier 2026 selon l'horaire habituel.

Analyses de l'eau

Voici les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab, suite à notre prélèvement du 25 novembre 2025 à la Rue des Longines 6: Température 8,8°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 3. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.